

Commencer fort et se faire entendre...

2007, commence, comme tous les ans par les cérémonies de vœux, les uns et les autres et les suivants vous la souhaitent bonne et heureuse et se fendent d'une jolie analyse des réalisations de l'an passé.

Ainsi Chirac découvre que l'Union Européenne est en passe de terminer la casse du service public postal... et le calendrier européen n'étant pas calé sur le calendrier électoral français, les hasards du calendrier le gênent.

Dans la précipitation de Robien pond une réforme (dite de « bivalence des enseignants ») désastreuse pour le service public, on nous ressort la retenue à la source le tout sur fond de surenchère électorale.

Dans ce cafouillage, on entend personne parler des revendications posées depuis l'automne sur les salaires.

Mettre les revendications au cœur du débat de 2007 reste aujourd'hui le grand objectif pour l'ensemble du monde du travail. Ne serait-ce que pour éviter, comme en 2002, de se retrouver avec un débat dont l'unique objectif est de faire peur,

- peur pour oublier,
- peur pour ne pas oser revendiquer,
- peur enfin pour jeter les apeurés dans les bras des fascistes, se présenter comme le sauveur et appliquer une politique d'agression sociale encore plus violente.

Cette année 2007, la peur ne sera pas de notre côté, c'est à nous de poser les sujets qui devront être au

centre des débats de ces prochains mois.

*« On peut prendre une personne pour un couillon tout le temps, on peut prendre tout le monde pour des couillons une fois mais on ne peut pas prendre tout le monde pour des couillons tout le temps »
(proverbe créole)*



Journal de la section du Lot du Syndicat National du Trésor

Janvier 2007

Sommaire

P.1: Editio, P 2: droit au logement opposable.
P 3: Répression / Vol organisé P 4: en bref

Droit au logement opposable, le projet du gouvernement ne répond pas aux urgences

Pour la CGT, l'effectivité du droit au logement ne sera véritablement garantie que dans le cadre d'un grand service public de l'habitat et du logement, adossée à un pôle public de financement dont le livret A doit rester le socle incontournable

Le Conseil des Ministres vient d'adopter le projet de loi devant instituer le droit au logement opposable.

Ce texte, élaboré dans la plus grande précipitation, s'apparente plus à une opération médiatico-politique et électorale qu'à la construction nécessaire du droit au logement effectif revendiqué depuis de nombreuses années par les syndicats et les associations.

La CGT réaffirme que l'opposabilité au droit au logement est une véritable exigence sociale et républicaine. Elle appelle une action durable.

Ce projet de loi n'est qu'une chimérique réponse aux besoins urgents d'hébergement de toutes les victimes de la précarité, du chômage, des politiques des bas salaires, des faibles pensions et retraites, exclues du droit à l'accès au logement.

Il ne crée pas un droit opposable mais un droit de recours à une commission qui décidera ou pas de saisir un juge. Des délais et procédures longs et complexes seront nécessaires pour envisager d'obtenir un droit ouvert à un logement ou un placement en structure spécialisée.

La loi ne prendrait effet qu'en décembre 2008 pour les demandeurs prioritaires et ne trouvera sa pleine application qu'en 2012, ce qui ne règlera en rien la situation actuelle des 85 000 sans-abri.

La CGT considère que l'Etat doit sans attendre, pour répondre à l'urgence, rendre applicable la loi de réquisition des logements vacants, notamment ceux détenus par des organismes institutionnels, financiers, d'assurances, fonds de pensions ou grands groupes privés.

Pour la CGT, construire un droit au logement effectif et opposable suppose de se dégager des pétitions d'intention mais de s'attaquer à la résorption du déficit de 900 000 logements dont 600 000 logements locatifs sociaux que connaît notre pays.

L'Etat, garant du droit au logement, doit mobiliser des moyens financiers permettant de produire au moins 120 000 logements locatifs sociaux par an, pendant cinq ans. Ces logements doivent être de qualité avec un financement qui permette que la quittance (loyer + charges) n'excède pas 20 % des revenus des ménages. Ils doivent être bien répartis sur tout le territoire et notamment dans les communes où ils font défaut.

Pour la CGT, l'effectivité du droit au logement ne sera véritablement garantie que dans le cadre d'un grand service public de l'habitat et du logement, adossée à un pôle public de financement dont le livret A doit rester le socle incontournable.

Montreuil le 17 janvier 2007

Vol organisé...

RETRAITES : toujours les mêmes vieilles recettes

Le récent et quatrième rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) vise à établir un état des lieux et à proposer des pistes pour l'horizon 2020.

Mais la plupart des suggestions sont déjà connues et inefficaces :

A quoi rime de proposer un nouvel allongement de la durée de cotisation alors que 5 millions de personnes n'ont actuellement pas accès à un véritable emploi? Car la question du financement des régimes de retraite dans les années qui viennent dépendra de la situation de l'emploi et un nouvel allongement de la durée de cotisation n'augmentera en rien le taux d'activité de la population et donc du nombre de salariés qui cotiseront.

L'allongement de cette durée pour le privé en 1993 n'a en rien permis d'augmenter le taux d'activité des salariés de plus de 55 ans. Par contre il a entraîné une baisse du niveau des pensions perçues!

A nouveau les régimes spéciaux (moins de 5% des salariés) sont dans le collimateur, comme si leur réforme, afin de les harmoniser vers le bas, était la clé de tout!

En définitive c'est bien du niveau de l'emploi et des salaires que dépendra le financement des retraites. C'est pourquoi il faut abroger les lois qui ont allongé la durée de cotisation, Fillon de 2003 (Fonction publique) et Balladur de 1993 (privé), pour une retraite à 60 ans pour tous, sur la base de 37,5 annuités de cotisations, et combattre la précarité, le temps partiel imposé, pour des créations d'emplois qui permettront de financer les retraites par les cotisations. De même il faut augmenter la cotisation employeur, au moment où les profits n'ont jamais été aussi florissants...

Répression

Les « 4 de la Rochelle » sont relaxés

La Cour d'Appel de Poitiers vient de rendre son jugement dans l'affaire de l'incendie du Medef de la Rochelle.

Les « 4 de La Rochelle » sont relaxés. C'est un succès, le résultat d'une campagne de solidarité et de mobilisation importante de la part de la CGT pour faire éclater la vérité de l'innocence des quatre militants injustement poursuivis.

C'est une étape capitale pour que cesse définitivement l'acharnement contre les « 4 de La Rochelle ».

C'est un encouragement pour toutes celles et tous ceux qui luttent contre les discriminations et les atteintes aux libertés individuelles et collectives.

C'est un point d'appui pour la démocratie sociale et la défense du droit à manifester et à revendiquer.

La CGT se félicite de ce succès qui met un terme définitif à cette affaire.

EN BREF

Le porte parole ne sait pas parler

S'exprimant à propos du débat sur la fiscalité JF Copé, le porte-parole du gouvernement, a été pris en flagrant délit de désinformation. D'abord par la direction de la SNCF : non, un conducteur de TGV ne gagne pas 4 000 euros, mais 3 400 euros nets, primes comprises en fin de carrière. Par la FSU : non, un professeur certifié ne termine pas sa vie professionnelle à 4 100 euros, mais à moins de 3 000 euros.

Ce gouvernement veut faire oublier qu'en France, le salaire médian est inférieur à 1 500 euros, que 40 % de la population dispose d'un revenu de 980 à 1 300 euros.

Ajoutons, pour l'édification de M. Copé, les sept millions d'hommes et de femmes qui reçoivent moins de 800 euros, les deux millions d'enfants vivant dans la pauvreté...

Il y a 100 ans déjà...

Le 15 mars 1907, le Parti Social-Démocrate Finlandais remporte les élections. Pour la première fois en Europe des femmes sont élues députées.

Il y a 100 ans déjà (bis)...

Le 30 décembre 1907 a été promulgué le décret de création des « brigades du tigre ». motif : « *Un chiffre est plus éloquent que tout : au cours de l'année 1906, 103 000 affaires criminelles et correctionnelles ont été classées sans que les auteurs aient pu être identifiés. L'année 1907 s'annonce pire encore. Il y va de la sécurité des villes et des campagnes.* ».

Ca ne vous rappelle rien ?

Il y a 100 ans déjà (ter)

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, le Languedoc fut tourné vers la monoculture viticole. Mais dès le début du 20^e la concurrence des vins d'Algérie et le développement de pratiques frauduleuses ont plongé les viticulteurs et leurs journaliers dans la misère.

En janvier 1907, Clémenceau, alors Président du Conseil, envoya une commission d'enquête en feignant d'ignorer la réalité.

Dès lors le mouvement de grogne pris de l'ampleur. De quelques centaines de manifestants au début, on atteint entre 600.000 et 800.000 manifestants à Montpellier le 8 juin.

Devant l'inaction gouvernementale, Ernest FERROUL, maire socialiste de Narbonne démissionna pour protester entraînant avec lui la démission de 442 conseils municipaux de la région. Les élus démissionnaires proclamèrent la « grève de l'impôt » ce qui leur valut d'être immédiatement emprisonnés.

Le 19 juin à Narbonne les cuirassiers tuèrent un manifestant, deux jours plus tard 5 autres manifestants furent tués par l'armée. Le soir les soldats du 17^e régiment d'infanterie de ligne se mutinèrent à Béziers en refusant les tâches de répression dont on les avait chargés et en soutien aux viticulteurs (dont ils étaient les fils pour la plupart d'entre eux).

Dans la précipitation, les 550 soldats mutins furent déportés dans le sud tunisien, 60.000 hommes de troupes furent envoyés pour mater la rébellion et le 29 juin, un cortège de lois faites à la hâte furent votées pour encadrer le marché du vin.

De ces événements, à défaut de leçons, il reste au moins une chanson à la gloire des soldats du 17^e Régiment d'Infanterie qui refusèrent de tirer sur le peuple.

Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT.
Alors, je me syndique...

Nom prénom :	
Adresse administrative :	
eMail :	
Grade :	Echelon/Indice :
Temps partiel :	Date :
Signature,	

